

A l'heure actuelle, un député a beaucoup plus de travail et a bien davantage de questions à traiter à son bureau que jamais auparavant, en partie à cause de notre situation économique et également parce que la population est beaucoup plus consciente de l'existence de ses députés et est plus fréquemment en rapport avec eux qu'autrefois. A l'époque où j'ai été élu pour la première fois, le Parlement siégeait environ sept mois par an. Il siège maintenant presque toute l'année et on a dit aujourd'hui que nous siégerons peut-être tout l'été, ce qui est probable. Il est donc pour moi indiscutable que notre charge de travail a augmenté, que la longueur des sessions s'est accrue et, aussi surprenant que cela puisse paraître, l'insécurité de notre mandat s'est accentuée car nos électeurs changent plus rapidement d'idée que jamais quant au candidat ou au parti politique pour lesquels ils voteront. Ainsi que l'a déclaré le premier ministre, se porter candidat exige un courage moral considérable. C'est parfaitement exact. Mais je persiste à dire que c'est une question de synchronisation. J'estime regrettable que le gouvernement ait décidé de proposer de tels relèvements de traitement alors que notre situation économique est peu satisfaisante et notre taux de chômage si élevé. Je ne conteste pas que nombre de gens travaillent et jouissent d'un niveau de vie satisfaisant au sein d'une économie onéreuse dans laquelle les députés, eux aussi, doivent vivre. Je pense néanmoins que les représentants au Parlement ont bien des dépenses qu'il serait difficile d'estimer du point de vue fiscal, mais il n'en reste pas moins que des allocations exemptes d'impôts sont prévues pour les couvrir.

On pourrait facilement modifier les conditions de travail des représentants sans qu'il en coûte trop cher. L'installation du téléphone, par exemple, à la disposition des députés est tout à fait médiocre. Un député ne peut téléphoner de sa circonscription à Ottawa sans déclencher un procédé qui m'a toujours semblé clandestin. Il appelle son bureau au moyen d'un signal quelconque, la secrétaire le rappelle et il engage alors la conversation aux frais du gouvernement plutôt qu'au sien. C'est un mauvais procédé, à mes yeux. Si le service est gratuit pour le député qui est à Ottawa, il devrait l'être également quand il est dans sa circonscription. Ce serait notamment avantageux en ce que les dépenses seraient les mêmes pour les députés ruraux que pour les députés des vplles. Ces derniers paient un prix fixe par mois pour le téléphone il ne leur en coûte pas beaucoup plus cher puisqu'ils peuvent s'adresser à leurs électeurs en ville sans recourir à l'interurbain. Il en va autrement du représentant d'une région rurale qui n'atteint la plupart de ses électeurs que par l'interurbain. Il ne bénéficie pas de conditions aussi avantageuses que son homologue des villes. C'est à lui de payer les frais. Il eut été préférable d'apporter ces changements à ce moment-ci au lieu de recourir à la méthode proposée par le gouvernement pour aider les représentants à assumer leurs devoirs envers leurs électeurs. C'est avec un vif intérêt que je vais suivre le débat en comité sur cette mesure législative.

**M. Paul St. Pierre (Coast Chilcotin):** Il a fallu une bonne dose de courage politique pour présenter cette mesure législative et il n'en faut pas beaucoup pour

[M. Horner.]

l'attaquer, car il est toujours par trop facile de se ranger du côté des anges. J'espère pouvoir m'exprimer brièvement et promptement aujourd'hui. Je ne critiquerai pas les autres députés pour la façon dont ils se sont attaqués à ce problème, puisque je suis présentement et depuis longtemps aux prises avec lui.

Je crains que cette législature et les législatures précédentes n'ont pas su régler la question de l'ajustement des indemnités et allocations des députés et des services mis à leur disposition. Elles ont échoué lamentablement. Il est pour nous dégradant de devoir décider nous-mêmes des niveaux de nos indemnités et de nos avantages.

Je crois que nous n'avons pas su expliquer aux Canadiens que le Parlement n'est plus aujourd'hui le club confortable où les seigneurs du pays se retireraient pour converser en saison, entre la récolte d'automne et les semences du printemps. Le Parlement siège aujourd'hui très souvent de 10 à 11 mois et il peut prendre un maigre congé le reste du temps. Dans certaines Assemblées législatives, on conserve encore peut-être l'ancienne idée d'un Parlement réunissant les seigneurs du pays. Sans vouloir faire de rapprochement, je signale que, dans ma province, la Colombie-Britannique, l'Assemblée législative ne se réunit que de 9 à 10 semaines, pendant les mois d'hiver. Mais ici les sessions sont longues. Nous avons une occupation à plein temps et je pense que, individuellement et collectivement, nous avons négligé de le faire comprendre à la population canadienne.

**Une voix:** Les journaux ne l'ont pas fait.

**M. St. Pierre:** Mon honorable ami dit que les journaux ne l'ont pas fait, et je suis d'accord avec lui.

D'après ce que j'ai pu observer, les parlementaires consciencieux travaillent ici atrocement longtemps, sous une tension considérable la plupart du temps, et au milieu d'installations excessivement mauvaises. Au cours de ma carrière plutôt brève, je n'ai vu nulle part ailleurs un groupe d'hommes pourvus personnellement d'idées, d'idées ou de dévouement d'un calibre plus élevé. En ce qui concerne les prospères publicistes de la radio et d'autres moyens de communications qui se délectent actuellement à invectiver cette institution et ceux qui la servent, je n'éprouve pour eux que mépris.

**Des voix:** Bravo!

• (12.20 p.m.)

**M. St. Pierre:** Ils peuvent prendre leur argent et coucher avec s'ils le veulent. Je ne saurais dire si j'ai accompli beaucoup de choses ici. Parfois, je pense que j'en ai accompli un peu, à d'autres moments, rien du tout. Mais je sais que j'ai déployé de grands efforts et j'ai bonne conscience, je n'ai rien à me reprocher. Partout où je regarde autour de moi ici, à la Chambre, je vois des députés qui, je le sais, déploient de grands efforts aussi.

Dans la mesure où le présent bill améliore nos installations et nous épargne quelques dépenses, je l'appuie de tout cœur. L'augmentation de l'allocation exempte d'impôt se justifie, je serai heureux de la toucher et de l'em-